

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 18 janvier 2021 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.E.
2020-12-21

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le vingt et unième jour du mois de décembre de l'an deux mille vingt à dix-neuf heures (19:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no. 3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Éric Charbonneau

Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assiste également à cette séance.

La conseillère Suzanne Ledoux a motivé son absence.

L'enregistrement de cette séance est publié, tel que le permet l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, en date du 2 octobre 2020, sur le site internet de la Ville d'Acton Vale.

LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DÉPÔT DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION.

La greffière dépose au conseil le certificat de signification attestant que tous les membres du conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et monsieur le maire fait la lecture de l'avis de convocation, lequel est ci-après reproduit :

Acton Vale, le 14 décembre 2020

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes convoqué (e) à une séance extraordinaire qui aura lieu lundi, le **21 décembre 2019 à 19 h** à l'Hôtel de Ville afin de traiter les items suivants :

1. Acceptation de l'ordre du jour.
2. Dépôt des prévisions budgétaires pour l'année 2021.

... PÉRIODE DE QUESTIONS.

3. Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2021.
4. Dépôt et adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations
5. Résolution pour autoriser la publication dans le journal La Pensée de Bagot, de l'analyse des recettes, des dépenses et affectations 2021.
6. Levée de la séance

Claudine Babineau, OMA
Greffière

Rs.2020-12-385

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 décembre 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES PAR LE MAIRE.

Monsieur le maire Éric Charbonneau présente les prévisions budgétaires de la Ville d'Acton Vale pour l'année financière 2021 et remercie la trésorière, madame Sylvie Guay, la directrice générale, madame Nathalie Ouellet pour son excellent travail lors de l'élaboration du budget 2021.

....PÉRIODE DE QUESTIONS.

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal « La Pensée de Bagot » édition du 02 décembre, invitant les citoyens à transmettre leurs questions par écrit soit par courrier à l'Hôtel de Ville situé au 1025, rue Boulay, à Acton Vale, à l'attention de Mme Claudine Babineau, greffière ou par courriel à l'adresse claudine.babineau@ville.actonvale.qc.ca, et ce au plus tard le 17 décembre 2020. Monsieur le maire s'informe si des citoyens ont transmis des questions.

Aucune question n'a été reçue dans les 15 jours suivant la publication de l'avis du 2 décembre 2020.

Rs.2020-12-386

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2021.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour l'année d'imposition 2021 telles que présentées par le maire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-387

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS.

Conformément à l'article 473 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2021, 2022 et 2023 tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2020-12-388

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA PUBLICATION DU SOMMAIRE DU BUDGET 2021 DANS LE JOURNAL LA PENSÉE.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu de publier dans le journal La Pensée le sommaire du budget 2021 et ce, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever la séance à dix-neuf heures et dix minutes (19:10).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière